

Le Directeur Général,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 5311-1 et L 5321-2,

Vu la délibération n° 2015-20 du Conseil d'administration relative à l'approbation du budget initial 2016,

Vu la délibération n° 2012-07 du Conseil d'administration relative aux seuils de présentation au Conseil d'administration des contrats, marchés et conventions et autorisations du Directeur général,

## **DECIDE**

**ARTICLE 1** : Les projets détaillés en annexe, ont été retenus par l'ANSM pour financement, dans le cadre de la campagne 2016 « Appels à projet associations ».

**ARTICLE 2** : Le Directeur de l'Administration et des Finances est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis le **02 SEP. 2016**  
En un exemplaire original

  
Dominique MARTIN  
Directeur Général

## Appel à projets associations édition 2016 – liste des projets retenus

Titre du projet	Établissement bénéficiaire	Financement ANSM
Accompagnement à l'observance aux traitements du diabète de type 2 et de la drépanocytose de patients originaires d'Afrique subsaharienne – P 6	Basiliade	25 000 €
Réduction des risques de mésusage et d'arrêt précoce du traitement prophylactique post exposition au VIH – P 7	Cabiria / Association de santé communautaire par et pour les personnes prostituées	20 000 €
Epilepsy connect – P 9	Epilepsie France	25 000 €
Appli « J'ai oublié ma pilule » - P 13	Mouvement français pour le Planning familial d'Ile et Vilaine	10 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>